
Adresse des administrateurs du département de la Marne qui envoient une adresse qui ont faite à leurs concitoyens, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse des administrateurs du département de la Marne qui envoient une adresse qui ont faite à leurs concitoyens, lors de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 122-123;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23563_t1_0122_0000_14

Fichier pdf généré le 21/07/2021

faisant tomber leurs têtes sur l'échafaud; quels sont les scélérats qui oseront actuellement attenter à cette liberté sainte? Vous avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour; cette loi salubre, dictée par la morale qui sert toujours de base à vos profondes discussions, vous a fait sentir que les principes consolants de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, devaient être un encouragement pour cette vertu, et feraient disparaître le crime; aussi avez-vous décrété qu'il serait consacré des fêtes à l'être suprême, dont l'idée sublime de son existence, si précieuse à l'homme de bien, fera trembler tous les scélérats fanatisés; que ces derniers ne se prévalent point de ce Décret et ne croient point que c'est une Religion que vous avez créée; mais qu'ils sachent que ses principes qui n'auraient dû jamais être oubliés, ne l'ont été que par eux; et que c'est la superstition récente, qui vous a décidé à le rappeler aux hommes.

La société Régénérée des sans-culotes de Preulli, toujours sous leurs yeux vos lois bienfaites, vous félicite, Montagne sacrée, sur votre décret du 23 floréal dernier, relativement aux secours accordés aux citoyens habitans des campagnes; elle le regarde comme le dernier coup de massue, donné aux scélérats de prêtres qui oseraient encore les fanatiser, en cherchant à avilir la Convention, qu'ils regarderont désormais comme leur seule Bienfaitrice, et vont joindre leurs vœux aux nôtres pour vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que la tête du dernier tyran couronné, soit tombée: tel est le vœu de la Société Régénérée des sans-culotes de Preulli, qui crieront éternellement vive la République! vive la Montagne! avec autant d'allégresse qu'ils portent d'indignation aux monstres qui ont osé former des complots et commettre des attentats parricides envers vous. S. et F. ».

BOUCQUETEAU (*présid.*), CHANTELOUP le jeune (*secrét.*),
[et 1 signature illisible].

38

Le comité de surveillance de la commune de La Pommeraye (1) réclame 300 liv. de frais de bureau, auxquelles la pauvreté de la commune n'a pas permis de faire face.

Renvoi au comité des finances (2).

39

La société populaire de Langogne, département de la Lozère, félicite la Convention de ses travaux, de son zèle et de son énergie, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le vaisseau de l'état ne soit plus agité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

- (1) Eure-et-Loir.
(2) P.V., XLI, 222.
(3) P.V., XLI, 223.

[Langogne, s. d.] (1).

« Fondateurs et soutiens de notre patrie,

C'est votre zèle, votre courage et votre énergie qui ont dissipé l'orage qui menacait nos têtes. Les efforts de nos ennemis étoient dirigés contre vous et contre ceux qui professent vos Principes. Leur rage impuissante a été obligée de se taire et de céder au cri de la Liberté. Le poignard des assassins menacait les amis les plus ardents du Peuple et les plus intrepides défenseurs de ses droits. La vertu de Robespierre, la vertu de Collot d'Herbois faisait ombre aux malveillants. La Corruption de leur cœur ne pouvait pas simpatiser avec l'austère philosophie de ces zélés Républicains; mais l'être suprême a veillé sur nos amis, et a détourné les coups qui menacèrent leurs jours. Votre surveillance, votre activité ont appelé la justice du Peuple, la justice du peuple a sollicité la vengeance nationale et la tête des coupables a roulé sur l'échafaud. C'étoit encore une suite de la conspiration de ces hommes pervers, qui corrompus par l'or et l'argent des tyrans coalisés voulaient bannir du sol de la République ces idées morales et religieuses qui [étaient] dictées par la nature, à fin que l'homme put marcher effrontement dans la route du crime et se porter à tous les excès que leurs suggestions auroient pu lui inspirer; Mais l'existence d'un Être suprême, l'immortalité de l'âme que vous avez proclamé ont rasuré les âmes vertueuses et confondu l'immoralité. Législateurs plus le peuple admire votre conduite, plus vous devez redoubler d'efforts pour finir d'écraser toutes les factions qui oseroient attenter à notre Liberté.

Restés à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau majestueux de la République sera parvenu au port de la tranquillité. Vous vous êtes déclarés les amis du peuple, le peuple vous reconnoît pour tels, et ce titre est sans doute pour vos âmes républicaines le témoignage le plus éclatant de sa reconnaissance.

P.c.c. LA PORTE (*présid.*), CAIROCHE (*Secrét.*),
PARENS fils (*Secrét.*).

40

Les administrateurs du département de la Marne félicitent la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire et les victoires remportées sur les ennemis intérieurs et extérieurs de la République; ils joignent copie d'une adresse qu'ils ont faite à leurs concitoyens.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Châlons, 14 mess. II] (3).

« Représentans,

Vive la République! Les vils satellites des despotes mordent la poussière par milliers; rien ne résiste à la valeur républicaine. Du nord au midi nos

- (1) C 310, pl. 1210, p. 23.
(2) P.V., XLI, 223.
(3) F¹⁷ 1010^D, doss. 3846; J. Sablier, n° 1435.

féroces ennemis arrosent la terre de leur sang impur : grâces vous soyent rendues, législateurs, le gouvernement révolutionnaire consolide la liberté et le bonheur des Français, puisqu'il nous purge des traîtres et des fédéralistes qui existoient encore parmi nous. Déjà les cruels Anglais ont appris que sur mer, les Français intrépides leur arracheront bientôt l'empire des mers qu'ils avoient osé s'approprier. C'est pour y parvenir autant qu'il est en nous et pour seconder vos vues, que nous avons fait à nos concitoyens une adresse, dont nous vous envoyons copie ci jointe (1). S. et F. »

JOSSE (*présid.*), MARCHAL (*secrét.*).

41

La société populaire de Blaye (2) applaudit au décret du 18 floréal et exprime son indignation contre les monstres qui osent attenter à la représentation nationale. Le conseil-général de la commune de Valchambre, département de l'Ardèche et la société populaire manifestent le même vœu.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Blaye, 6 prair. II] (4).

« Représentans du peuple,

C'est avec horreur que la Société révolutionnaire des Sans-culottes de Blaye a appris l'attentat commis sur la personne de 2 de vos membres recommandables à tous les patriotes par leur zèle infatigable pour l'affermissement du gouvernement républicain.

Citoyens représentans, vous avez rappelé sur la terre la justice, la vertu et la liberté qu'en avoient exilé le crime et la tyrannie; votre décret du 18 floréal est un coup de foudre porté au fanatisme et à l'athéisme; il vous a mérité de nouveau les bénédictions du peuple français, et si les factions qui ont fait assassiner Marat, Lepeltier et Chalier ont voulu renouveler leurs crimes sur 2 vertueux représentans pour effrayer les patriotes, ils se sont bien trompés. La mort n'est pas à craindre quand l'amour brûlant du plus pur patriotisme dirige le volcan qui doit écraser les ennemis de la République.

Continuez, législateurs, à affermir les rênes du gouvernement populaire, achevez les hautes destinées du peuple français; les patriotes vous serviront partout d'égide, partout ils vous vengeront des desseins paricides de l'Autriche et de l'Angleterre. Et tandis que vous travaillerez au bonheur universel, la Société révolutionnaire et régénérée des Sans-culottes de Blaye vous secondera par son zèle à faire aimer la vertu, l'égalité et la liberté, et à faire détester le régime affreux des rois.

Elle vient de célébrer la fête du 31 mai en commémoration de la chute du fédéralisme, et elle

vous envoie l'extrait du verbal de cette fête mémorable.

Guerre aux tyrans, mort aux ennemis de la liberté et de l'égalité, voilà, citoyens représentans, le cri des membres composant la Société révolutionnaire et régénérée des Sans-culottes de Blaye. »

A. DUFRESNE (*présid.*),
CLEMANCEAU fils aîné, DARRE (*secrétaires*).

[P.V. de la fête du 31 may (v.s.) décrétée par la Conv.].

A peine l'heure indiquée pour commencer la fête a retenty que la cloche de la Maison Commune annonce le moment du rendez-vous. Les citoyens courent en foule au temple de l'Être suprême; les autorités constituées se réunissent à la municipalité. Le détachement du 1^{er} bataillon des chasseurs de Lâneste (?) descend avec ses officiers et l'état-major de la citadelle; il traverse la place d'abondance et passant par [la] rue des Sans-culottes vient faire halte à la porte de la Maison Commune. Les autorités constituées se présentent et les tambours battant aux champs, elles défilent, la municipalité en tête, sous leurs bannières respectives. La troupe entière se met en mouvement et après avoir traversé les rues des Sans-culottes et de la Montagne, arrive au temple de l'Être suprême, ou un peuple nombreux et les membres de la Société révolutionnaire des Sans-culottes étoient réunis; elle entre dans le temple aux cris mille fois répété de vive la République. Chacun prend place indistinctement; partout règne le calme et le plus grand ordre. Le Président de la Société prend la parole : il invite la municipalité à monter au bureau, et remet au citoyen maire la présidence de cette fête solennelle; la municipalité cède à ses désirs au milieu des transports unanimes. Le citoyen maire dans un discours vraiment civique annonce au peuple les motifs du rassemblement des citoyens, et explique les raisons qui ont déterminé la convention nationale à décréter cette fête du 31 may, vieux style. Son discours achevé le Président de la Société lit une prière à l'Eternel; le discours du citoyen maire et la prière récitée par le Président sont applaudis avec cet enthousiasme digne des âmes vertueuses. Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune; ils peignent les maux causés à la patrie par le fédéralisme; un d'entre eux, après avoir retracé les crimes de cette faction liberticide, invite les citoyens à se prémunir contre les complots perfides des ennemis de la liberté et profite de cette occasion pour rappeler à leur souvenir le serment qu'ils prêtèrent dans ces temps orageux, devant le représentant du peuple Baudot, à son passage dans cette commune; il propose de donner à la fête tout l'éclat qu'elle doit avoir, tout l'intérêt qu'elle doit inspirer, en renouvelant ce serment, afin de détruire dans le coeur des malveillans jusqu'à l'espoir de leurs trames perverses; il dépose dans les mains du maire la formule du serment; aussitôt les citoyens se découvrent, les bras se tendent vers le ciel; un profond silence présage l'importance de l'acte solennel que les citoyens vont remplir, et le maire prononce à haute voix la formule suivante du serment : « Nous, citoyens de tout sexe et de tout âge, rassemblée en présence de l'Être suprême, promettons de défendre de tout notre pouvoir, notre territoire contre les

(1) Il n'y a pas d'adresse jointe.

(2) Bec d'Ambès.

(3) P.V., XLI, 223.

(4) F¹⁷ 1010 D, pl. 1, p. 3845.